1 Introduction
2 Analyse des dangers : bomaisoglass10
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Alcool isopropylique
2.5.2 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit bomaisoglass10
Company	BOMA
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **bomaisoglass10**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : bomaisoglass10

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **bomaisoglass10**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	BOMA
État physique	liquide
Forme	liquide
pH	8,0
Usage	Détergent (AISE_SUMI_PW_8_2_G / AISE_SUMI_PW_10_2_G / AISE_SUMI_PW_11_2_G / AISE_SUMI_PW_19_2_G)
Date FDS	2024-04-03

La FDS date du 2024-04-03. Elle a donc 2 an(s).

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Attention

Pictogrammes (SGH) :



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

- P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Transport :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -
- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : • Rincer abondamment à l'eau claire.

eyes : • Rincer immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. • Continuer le rinçage pendant plusieurs minutes. • Retirer les lentilles de contact si possible, puis poursuivre le rinçage. • Consulter un médecin si l'irritation persiste.

ingestion : • Rincer la bouche et rincer abondamment avec beaucoup d'eau. • Ne pas provoquer le vomissement à moins qu'un professionnel ne l'indique. • Consulter un médecin dès que possible.

inhalation : • En cas d'inconfort sévère ou persistant, déplacer la personne vers un air frais. • Consulter immédiatement un médecin.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Alcool isopropylique

Identification

- N° CAS : 67-63-0
- N° EINECS : 200-661-7

Concentration :less or equal to 10.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 200.0 - VLE-8h (mg/m³) : 500.0 - VLE-15min (ppm) : 400.0 - VLE-15min (mg/m³) : 1000.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHEAoût 2026Fiche n°66 - Propan-2-olFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Propan-2-ol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[16-18] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.2 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Identification

- N° CAS : 112-34-5
- N° EINECS : 203-961-6

Concentration :less or equal to 4.0

Dangers :

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 10.0 - VLE-8h (mg/m³) : 67.5 - VLE-15min (ppm) : 15.0 - VLE-15min (mg/m³) : 101.2

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHESeptembre 2018Fiche n°254 - 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol et son acétateFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol et son acétate »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[3, 5-7, 14-16] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation

Recommandations Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Matériau : nitrile (norme EN 374) - Épaisseur : 0,35 mm - Durée de rupture > 480 minutes (8 h)
Yeux	- Lunettes de protection bien ajustées à la tête. Aucun détail supplémentaire sur le type ou le matériau n'est fourni dans la section 8.
Peau	- Matériau : nitrile (norme EN 374) - Épaisseur : 0,35 mm - Durée de rupture > 480 minutes (8 h)
Système respiratoire	- Pas besoin d'équipement respiratoire en conditions normales. - En cas d'exposition nocive, utiliser des masques antigaz de type ABEK (à associer éventuellement à une ventilation d'extraction suffisante).
Corps	- Vêtements imperméables. Le choix précis dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail, mais aucune spécification supplémentaire n'est donnée dans la section 8.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans un contenant scellé, dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel. Aucun matériau incompatible n'est mentionné.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Détergent (AISE_SUMI_PW_8_2_G / AISE_SUMI_PW_10_2_G / AISE_SUMI_PW_11_2_G / AISE_SUMI_PW_19_2_G)